

Strasbourg, 26/03/13

CAHDI (2013) 5

COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)

Liste des points discutés et des décisions prises Rapport abrégé

45^{ème} réunion
Strasbourg, 25-26 mars 2013

Division du droit international public,
Direction du Conseil Juridique et du droit international public, DLAPIL

**COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

45^{ème} réunion, Strasbourg, France, 25-26 mars 2013

**Liste des points discutés et des décisions prises
Rapport abrégé**

1. Le Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) tient sa 45^{ème} réunion à Strasbourg les 25 et 26 mars 2013, sous la présidence de Mme Liesbeth Lijnzaad (Pays-Bas). La liste des participants est reproduite à l'Annexe I du rapport de réunion¹.
2. Le CAHDI adopte son ordre du jour tel que reproduit à l'**Annexe I** du présent rapport.
3. Le CAHDI adopte le rapport de sa 44^{ème} réunion (Paris, 19-20 septembre 2012) et autorise le Secrétariat à le publier sur le site Internet du CAHDI.
4. Le CAHDI prend note des développements concernant le Conseil de l'Europe depuis la dernière réunion du Comité tels qu'ils ressortent de l'intervention de M. Manuel Lezertua, ancien Jurisconsulte et Directeur du Conseil Juridique et du droit international public (DLAPIL). L'intervention de M. Lezertua est reproduite à l'Annexe III du rapport de réunion. Le CAHDI remercie M. Lezertua pour sa contribution aux travaux du CAHDI.
5. Le CAHDI examine les décisions du Comité des Ministres pertinentes pour ses activités.
6. Le CAHDI examine les législations, jurisprudences et pratiques nationales en matière de signification ou notification des actes introductifs d'instance à un Etat étranger et prend note de la contribution écrite de Chypre à cet égard. Il est décidé de recueillir les informations à cet égard de manière organisée.

Le CAHDI examine les pratiques et les jurisprudences nationales relatives aux immunités des Etats sur la base des informations transmises par les délégations. Il prend note à cet égard de la mise à jour des contributions de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, des Pays-Bas et du Portugal et invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions à la base de données pertinente dans les meilleurs délais.

Le CAHDI poursuit son échange de vues sur la possibilité pour les Ministères des Affaires étrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales.

Le Comité fait également le point sur l'état des lieux des ratifications, par les Etats représentés au sein du CAHDI, de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens.

7. Le CAHDI examine ensuite la question de l'organisation et des fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères sur la base de contributions de délégations. Il prend note à cet égard des mises à jour des contributions du Danemark, de la Hongrie, du Royaume-Uni et de l'« ex-République yougoslave de Macédoine » et invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions à la base de données pertinente dans les meilleurs délais.

¹ Document CAHDI (2013) 6

8. Le CAHDI prend note de l'information soumise par le représentant de l'Union européenne faisant le point sur les derniers développements de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne dans le domaine des sanctions des Nations Unies et le respect des droits de l'homme.

Le CAHDI prend note des informations relatives aux affaires qui ont été soumises devant les tribunaux nationaux par des personnes ou des entités radiées des listes établies par les Comités des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il prend note à cet égard de la mise à jour des contributions de la Hongrie et de l'Union européenne et de la nouvelle contribution de la Slovénie et invite les délégations qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions à la base de données pertinente dans les meilleurs délais.

9. Le CAHDI évoque la question de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le CAHDI prend note du rapport de la 76^{ème} réunion du Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) et des rapports des deuxième, troisième et quatrième réunions de négociation entre le CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH. Le CAHDI prend note des informations transmises à cet égard par M. Wennerström, observateur du CAHDI auprès du Groupe *ad hoc* 47+1 chargé de finaliser les instruments juridiques fixant les modalités d'adhésion de l'Union européenne à la CEDH.

10. Le CAHDI prend note des affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme dans lesquelles sont impliquées des questions de droit international public et invite les délégations à continuer d'informer le Comité des arrêts ou décisions, affaires pendantes ou événements pertinents à venir.

11. Dans le cadre de l'examen des questions relatives au règlement pacifique des différends, le CAHDI examine la dernière version du document contenant les informations sur la compétence de la Cour internationale de Justice en vertu de traités et accords internationaux (document CAHDI (2013) 3) et invite les délégations à soumettre au Secrétariat toute information pertinente pour la mise à jour ultérieure de ce document.

12. Dans le cadre de son activité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI examine une liste de réserves et déclarations aux traités internationaux susceptibles d'objection et les suites données à celles-ci par les délégations. Il invite les délégations à soumettre au Secrétariat toute information pertinente pour la mise à jour du tableau récapitulatif tel que reproduit dans le document CAHDI (2013) 2 Addendum prov.

13. Le Comité tient un échange de vue avec Mme Sabine Bauer, Conseiller Juridique principal de l'Organisation pour la sécurité et coopération en Europe (OSCE) et se félicite de son intervention sur le thème : « *OSCE : a process or an international organization ? OSCE – a unique place of international law in the making* ».

14. En ce qui concerne l'examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire, le CAHDI prend note de la présentation faite par le représentant du Comité international de la Croix-Rouge.

15. Le CAHDI prend note des développements récents relatifs à la Cour pénale internationale (CPI).

16. Le CAHDI prend note des développements récents concernant la mise en œuvre et le fonctionnement des autres tribunaux pénaux internationaux.

17. Le CAHDI procède à des échanges de vues s'agissant de questions d'actualité relatives au droit international.

18. Comme suite à la demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland, le CAHDI tient un échange de vues sur la demande du Bélarus d'obtention du statut d'observateur auprès du CAHDI. Les résultats de cet échange de vues sont reproduits à l'**Annexe II** du présent rapport.

19. Le CAHDI décide de tenir sa 46^{ème} réunion à Strasbourg, les 16-17 septembre 2013. Le Comité charge le Secrétariat, en liaison avec la Présidente du Comité, de préparer en temps voulu l'ordre du jour provisoire de cette réunion.

ANNEXE I**ORDRE DU JOUR****I. INTRODUCTION**

1. Ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Liesbeth Lijnzaad
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport de la 44^{ème} réunion
4. Communication de M. Manuel Lezertua, ancien Directeur du Conseil Juridique et du Droit International Public

II. ACTIVITÉS DU CAHDI EN COURS

5. Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI
6. Immunité des Etats et des organisations internationales
 - a. Pratique des Etats et jurisprudence
 - récents développements nationaux et mises à jour des entrées du site Internet
 - échange des pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires Etrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales
 - b. Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens
7. Organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères
8. Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme
9. Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)
 - Informations fournies par M. Erik Wennerström, observateur du CAHDI auprès du Groupe *ad hoc* 47+1
10. Affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public
11. Règlement pacifique des différends

-
12. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux : Observatoire européen des réserves aux traités internationaux
 - Liste des réserves et déclarations à des traités internationaux susceptibles d'objection

III. QUESTIONS GENERALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

13. Échange de vues avec Mme Sabine Bauer, Conseiller juridique principal, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
14. Examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire
15. Développements concernant la Cour pénale internationale (CPI)
16. Mise en œuvre et fonctionnement des autres Tribunaux pénaux internationaux (TPIY, TPIR, Sierra Leone, Liban, Cambodge)
17. Questions d'actualité relatives au droit international

IV. DIVERS

18. Échange de vues sur la demande d'obtention du statut d'observateur auprès du CAHDI soumise par le Bélarus
19. Date, lieu et ordre du jour de la 46^{ème} réunion du CAHDI
20. Questions diverses

ANNEXE II**RÉSULTATS DE L'ÉCHANGE DE VUES DU COMITÉ DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR
LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)****SUR LA DEMANDE D'OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CAHDI SOUMISE
PAR LE BÉLARUS**

Par une lettre datée du 9 janvier 2013 et adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le Ministre des Affaires étrangères de la République du Bélarus a formulé une demande visant à l'octroi du statut d'observateur auprès du CAHDI. Le 13 mars 2013, le Secrétaire Général a informé le Comité des Ministres de son intention de consulter le CAHDI à ce sujet. Lors de sa 45^{ème} réunion, le CAHDI a tenu un échange de vues approfondi sur la demande d'octroi du statut d'observateur soumise par le Bélarus.

Les délégations exposent leurs points de vue sur l'octroi d'un tel statut à un Etat non membre du Conseil de l'Europe. Il est noté que le Bélarus a un statut d'observateur auprès de trois comités intergouvernementaux (CDCJ, CDDH et CDMSI). Le Comité rappelle la nature principalement technique/juridique de son mandat et note que l'octroi du statut d'observateur à un Etat non membre n'ayant pas le statut d'observateur au Conseil de l'Europe demeure une décision politique incombant au Comité des Ministres¹.

A la lumière de son mandat, le CAHDI souligne que le Comité des Ministres est susceptible d'octroyer le statut d'observateur aux Etats qui sont engagés en faveur du règlement pacifique des différends, de la codification et du développement progressif du droit international, respectant leurs obligations conventionnelles ainsi que les principes de l'Etat de droit. Le CAHDI invite le Comité des Ministres à prendre en compte ces éléments lors de l'examen d'une demande d'octroi du statut d'observateur auprès du CAHDI émanant d'un Etat non membre du Conseil de l'Europe.

¹ En vertu de la *Résolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.*